

CHAUFFEUR OU CHAUFFEUSE D'AUTOBUS

TÂCHES

Il s'agit d'un travail spécialisé qui consiste à conduire un véhicule servant au transport des élèves à destination et en provenance de l'école et d'autres activités scolaires.

Les employés de cette classe sont responsables de la sécurité de leurs passagers et de la conduite en toute sécurité du véhicule qui leur est assigné conformément à la Loi sur les véhicules à moteur et ses règlements d'application ainsi qu'à toute autre directive ou politique ministérielle applicable.

La personne est chargée de conserver son véhicule propre et en état de fonctionner en toute sécurité. Elle jouit d'une certaine autonomie tout en devant se conformer aux itinéraires établis pour le transport d'élèves à destination et en provenance de l'école et d'autres activités scolaires, selon les fonctions que lui assigne le surveillant.

Le rendement est évalué par un supérieur désigné au moyen de discussions, d'observations, d'inspections, de rapports et des résultats généraux obtenus en rapport avec la conformité aux normes établies.

N.B. D'autres responsabilités connexes peuvent être assignées au besoin.

QUALITÉS REQUISES

Détenir un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études générales (G.E.D.) et posséder une grande expérience dans la conduite d'un véhicule à moteur, posséder de bonnes aptitudes à la communication, montrer sa capacité de faire régner l'ordre dans le véhicule, ou toute combinaison équivalente de formation et d'expérience que complète un programme de formation approuvé par l'employeur.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Détenir un permis de conduire en règle portant les endossements appropriés et délivré en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur;
- avoir terminé le programme de formation initial des chauffeurs d'autobus scolaire;
- avoir suivi les cours annuels de recyclage;
- satisfaire à toute autre exigence en vertu des règlements applicables afférents à la Loi sur l'éducation et à la Loi sur les véhicules à moteur qui sont modifiés de temps à autre;
- avoir suivi les autres séances de formation exigées par l'employeur; • avoir vingt et un ans ou plus et être titulaire d'un permis de conduire, classe 2BE (freins à air).

District scolaire francophone Nord-Est

C. P. 3668, Siège social 3376, rue Principale Tracadie-Sheila (N.-B.)
E1X 1G5 Téléphone : (506) 394-3400 / télécopieur : (506) 394-3455
<http://www.francophonenordest.nbed.nb.ca>

Le document inclus les tâches et les qualités requises présentement en vigueur. Ces dernières peuvent être modifiées suite à l'évaluation des besoins et services.